

**Assemblée générale**

Distr. générale
25 septembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 27 de l'ordre du jour

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et la Ligue des États arabes****Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue
des États arabes****Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Consultations et échanges d'informations	2-5	3
III. Suite donnée aux propositions adoptées lors des réunions tenues entre les organismes des Nations Unies et la Ligue des États arabes	6-64	3
A. Secrétariat de l'ONU	7-11	3
1. Département de l'information	7-8	3
2. Département des affaires économiques et sociales	9-11	4
B. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	12-17	4
C. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	18-19	5
D. CNUCED	20-25	5
E. Programme des Nations Unies pour le développement	26-27	5
F. Programme des Nations Unies pour l'environnement	28-34	6
G. Fonds des Nations Unies pour la population	35-40	6
H. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	41-44	7
I. Organisation internationale du Travail	45-47	8

J.	Organisation mondiale de la santé	48–50	8
K.	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	51–55	8
L.	Banque mondiale	56	9
M.	Organisation météorologique mondiale	57–59	9
N.	Fonds international de développement agricole	60–61	9
O.	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	62–64	9
IV.	Réunion sectorielle entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes sur le commerce et le développement	65–68	10

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté conformément aux paragraphes 9 et 10 de la résolution 52/5 de l'Assemblée générale, en date du 22 octobre 1997.

II. Consultations et échanges d'informations

2. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes ont continué de se rencontrer à l'occasion de réunions et de consultations. À la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, ils ont examiné la situation concernant la Jamahiriya arabe libyenne, l'Iraq et l'Algérie, ainsi que la réforme de l'ONU. Lors de sa visite au Moyen-Orient en mars 1997, le Secrétaire général a rendu visite, à l'occasion de son séjour au Caire, à M. Esmat Abdel Maguid. Parmi les sujets examinés, figuraient la situation concernant l'Iraq, la Somalie, les Comores, la Jamahiriya arabe libyenne et l'affaire de Lockerbie, ainsi que le processus de paix au Moyen-Orient.

3. Le Secrétaire général a convoqué une troisième réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales au Siège de l'Organisation à New York, les 28 et 29 juillet 1998. Le thème de la réunion était la coopération dans le domaine de la prévention des conflits. La Ligue arabe était représentée par son Sous-Secrétaire général aux affaires politiques internationales, M. Mohamed Zacharia Ismaï.

4. Les Secrétariats de l'ONU et de la Ligue, de même que le Bureau de l'Observateur permanent de la Ligue auprès de l'Organisation ont maintenu des contacts étroits sur les questions intéressant les deux organisations.

5. Une délégation de haut niveau de la Ligue s'est rendue à la CNUCED en mars 1998, où elle a eu un échange de vues sur les activités de cet organisme concernant le monde arabe, en particulier les informations commerciales, la gestion de la dette, les questions relatives au commerce international et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Ligue ont tenu des consultations approfondies au niveau de l'Administrateur assistant, Directeur du Bureau régional du PNUD pour les États arabes, et du Secrétaire général de la Ligue, ainsi qu'au niveau technique. Parmi les contacts de haut niveau entre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et la Ligue, on mentionnera un entretien entre le Commissaire général adjoint de l'UNRWA et les

représentants des autorités d'accueil de la Ligue au Caire, en juillet 1997, un entretien entre le Commissaire général de l'UNRWA et les représentants des autorités d'accueil de la Ligue à Amman, en septembre 1997, et un entretien entre ce dernier et le Secrétaire général de la Ligue au Caire, le même mois. Au début de 1998, une délégation de haut niveau de la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) a eu des entretiens avec des responsables du Fonds international de développement agricole (FIDA), afin d'examiner les possibilités de cofinancement.

III. Suite donnée aux propositions adoptées lors des réunions tenues entre les organismes des Nations Unies et la Ligue des États arabes

6. On trouvera ci-après un résumé des rapports des organes de l'ONU et organismes des Nations Unies sur leur coopération avec la Ligue des États arabes pendant la période considérée. Ces rapports traitent de la suite donnée aux propositions adoptées lors des réunions tenues par le système des Nations Unies et la Ligue des États arabes à Vienne en 1995 (A/50/496) et à Genève en 1997 (A/52/378).

A. Secrétariat de l'ONU

1. Département de l'information

7. Le Service central des informations et de la radio a produit trois magazines en arabe consacrés à la position maintenue par la Ligue des États arabes lors de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale et des réunions internationales organisées à l'appui du peuple palestinien. D'autres bulletins d'information, programmes sur les affaires courantes et magazines régionaux traitaient de divers aspects des travaux et activités de la Ligue; on mentionnera à ce sujet des interviews du Secrétaire général de la Ligue; deux interviews de l'Observateur permanent de la Ligue auprès de l'ONU; la couverture de la dix-neuvième session ministérielle de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) tenue à Beyrouth; et la couverture d'une réunion spéciale du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à l'occasion du trentième anniversaire de l'occupation par Israël du territoire palestinien, y compris Jérusalem, et d'autres territoires arabes. Le service radio des Nations Unies à Genève a interviewé M. Said Kemal, Secrétaire général adjoint de la Ligue des États arabes, à l'occasion du Séminaire international des

organisations non gouvernementales sur la question de la Palestine qui a eu lieu à Genève.

8. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld a renforcé sa coopération avec le Centre de documentation et d'information de la Ligue des États arabes au Caire, afin de faire en sorte qu'il reçoive régulièrement des documents des Nations Unies.

2. Département des affaires économiques et sociales

9. Le Département des affaires économiques et sociales, avec l'appui du PNUD, a poursuivi l'exécution d'un projet sur le développement administratif du Secrétariat général de la Ligue des États arabes, l'objectif étant de renforcer l'administration de la Ligue et de moderniser ses méthodes de travail. Plus précisément, le projet doit promouvoir le renforcement de la structure administrative des départements et services du Secrétariat général; la révision des méthodes de travail et procédures et leur application; et la rationalisation du traitement, du stockage et de la recherche des données par un appui à la mise au point, à l'installation et à l'exploitation d'un système intégré de gestion.

10. Une équipe indépendante a évalué la première phase du projet en novembre 1997. La Ligue, le PNUD et le Département ont engagé des négociations en vue de lancer une deuxième phase du projet, de manière à assurer la mise en oeuvre des recommandations et conclusions du rapport d'évaluation.

11. Le Département effectue également des travaux de recherche et des analyses dans des domaines d'intérêt mutuel comme la promotion de la femme, les questions relatives aux jeunes, l'éradication de la pauvreté, la population et les statistiques. Il peut être procédé à des échanges concernant les rapports de fond, analyses et autres documents pertinents.

B. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

12. La Commission a poursuivi sa collaboration avec la Ligue, ses organisations spécialisées et ses organismes affiliés dans le contexte de son programme de travail, principalement par le biais de l'élaboration de rapports et d'une participation réciproque aux réunions, ainsi que dans le cadre du suivi des conférences mondiales. On trouvera ci-après des exemples précis de ces activités.

13. En 1998, la CESAO et la Ligue ont associé leurs efforts, afin d'assurer le suivi des conférences mondiales. Elles coparrainent quatre réunions préparatoires régionales de la Conférence arabe sur le suivi intégré des conférences mondia-

les, prévues pour la période biennale 1998-1999, à savoir le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement social, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

14. La coopération avec le Fonds arabe de développement économique et social (FADES) s'est établi dans le cadre des activités menées par la CESAO dans le domaine du développement communautaire, du développement humain et de l'éradication de la pauvreté. La Commission a également participé au deuxième Colloque sur les ressources en eau dans le monde arabe, organisé par le Fonds et le Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées (Koweït, 8-10 mars 1997) et présenté une communication sur la question.

15. La Commission a participé au séminaire régional sur les perspectives des réseaux urbains de distribution de produits alimentaires dans la région du Proche-Orient (Beyrouth, 11-15 août 1997); elle a présenté à cette occasion une étude spécifique sur la commercialisation urbaine des produits alimentaires dans la zone métropolitaine d'Amman. La Commission a participé avec l'Organisation arabe du travail (OAT) à l'élaboration de stratégies en vue de promouvoir un développement humain durable dans le monde arabe. Elle a coparrainé, avec le Fonds monétaire arabe (FMA), un atelier sur l'application du système de comptabilité de 1993 (Abu Dhabi, 7-17 juin 1997).

16. La CESAO et l'Organisation arabe pour le développement agricole (OADA) ont tenu des réunions annuelles de coordination afin d'échanger leurs vues et d'identifier les activités d'intérêt mutuel. L'OADA a participé à la première session du Comité des ressources en eau de la Commission (Amman, 30 et 31 mars 1997); et à la réunion du Groupe d'experts sur la législation des eaux (Amman, 24-26 novembre 1996). La CESAO a également apporté une contribution à deux stages de formation organisés par l'OADA, par le biais de deux communications, l'une faite à un stage de formation national sur le renforcement du rôle des associations féminines dans le développement rural (Amman, mai 1997) et l'autre à un stage de formation régional sur l'exécution et la gestion des projets agricoles (Amman, juillet 1997).

17. La Commission a présenté quatre exposés à un atelier sur la protection des eaux souterraines dans le monde arabe, organisé par le Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées à Amman du 6 au 10 décembre 1997. La CESAO et l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières participent à la mise en place d'un réseau – AIDMO/TIES – pour le transfert de technologie.

Elles publient aussi conjointement le Bulletin de statistiques industrielles des pays arabes.

C. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

18. L'UNICEF et le Département de l'enfance de la Ligue arabe ont maintenu une collaboration très étroite sur les questions d'intérêt commun par le biais du Comité mixte. Au cours de l'année écoulée, la coopération entre les deux organisations a notamment porté sur le coparrainage d'un atelier et la participation à ses travaux dans le cadre d'une conférence des représentants des milieux d'affaires arabes qui s'est tenue à Beyrouth en octobre 1997.

19. En ce qui concerne la collecte et l'analyse des données, l'UNICEF a dit qu'il souhaitait poursuivre sa collaboration avec le projet panarabe pour la santé de la famille (PAPFAM), qui a succédé au projet panarabe pour la santé maternelle et infantile (PAPCHILD). Ce soutien serait principalement fourni par le biais des bureaux de pays et du Bureau régional du Fonds pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

D. CNUCED

20. Les secrétariats de la CNUCED et de la Ligue ont établi des consultations régulières, tant au Caire qu'à Genève, en vue d'élargir leur coopération au bénéfice des pays arabes.

21. À la demande de la Ligue, deux représentants de la CNUCED ont présenté le système douanier automatisé SYDONIA à la réunion du Comité des douanes organisée par la Ligue au Caire, du 19 au 21 mai 1997. L'objet principal de la présentation de la CNUCED était d'appeler l'attention des pays de la région arabe sur le programme SYDONIA et sur son importance pour la modernisation des régimes douaniers et de l'administration des douanes, afin d'accélérer les formalités de dédouanement et le recouvrement des recettes fiscales.

22. Le Comité des douanes a tenu une deuxième réunion à Alexandrie du 3 au 8 novembre 1997. Les participants ont examiné diverses questions liées à la facilitation du commerce et en particulier à l'informatisation des douanes.

23. Les réunions susmentionnées ont été organisées par le secrétariat de la Ligue et des hauts fonctionnaires des services douaniers de divers États arabes y ont participé. Les conclusions de ces réunions démontrent clairement que les administrations douanières des pays de la région doivent impérativement renforcer leur coopération, notamment dans les domai-

nes de la coordination et de l'informatisation. À la deuxième réunion, la CNUCED a présenté un document de synthèse proposant de renforcer la coopération sur la modernisation des services douaniers, le système SYDONIA, la facilitation du commerce et la création d'un comité douanier permanent. Cette proposition doit être développée et est actuellement examinée par le secrétariat de la Ligue

24. À la troisième Foire commerciale afro-arabe organisée conjointement par l'OUA et la Ligue à Sharjah (Émirats arabes unis) du 6 au 12 décembre 1997, un expert de la CNUCED a participé aux travaux du comité préparatoire et aidé à la mise au point d'un programme pour le Forum de la coopération, en ce qui concerne en particulier les questions se rapportant au monde arabe, à l'OMC et aux échanges internationaux. Six experts de la CNUCED ont contribué à l'organisation du Forum à titre de conseillers techniques. Tous les pays arabes et plusieurs pays africains étaient représentés à la réunion, laquelle était présidée par les secrétariats de l'OUA et de la Ligue. Un stand de la CNUCED avait été installé pour la présentation de documentation. De nombreux participants, dont la plupart venaient de pays arabes, et certains avaient rang ministériel, se sont rendus au stand et ont eu des consultations techniques avec des fonctionnaires de la CNUCED sur des questions relatives au commerce.

25. En coopération avec le PNUD, la CNUCED exécute actuellement un programme d'assistance technique à l'intention des pays arabes, aux niveaux régional, sous-régional et national, centré sur les investissements, l'efficacité commerciale et les difficultés liées à l'intégration des pays arabes dans les systèmes commerciaux multilatéral, régional et interrégional.

E. Programme des Nations Unies pour le développement

26. La coopération entre le PNUD et la Ligue se déroule à deux niveaux : d'une part, par le biais de relations et de contacts directs avec le secrétariat de la Ligue et, d'autre part, dans le cadre d'une coopération régionale et bilatérale avec les États arabes membres de la Ligue.

27. En ce qui concerne le premier type de coopération, des accords ont été établis pendant la période considérée concernant la teneur de l'accord de coopération conclu entre le PNUD et la Ligue et sur la réorientation de la collaboration ultérieure des deux organisations, le PNUD abandonnant son soutien à la restructuration du secrétariat de la Ligue pour entreprendre avec elle des activités visant à promouvoir des

conditions propices au développement humain durable dans la région arabe.

F. Programme des Nations Unies pour l'environnement

28. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a poursuivi, en collaboration avec la Ligue des États arabes et ses organisations spécialisées, des activités dans les principaux domaines suivants : a) lutte contre la désertification et développement des zones vertes; b) lutte contre la pollution industrielle; c) éducation, sensibilisation et information en matière d'environnement; d) conservation de la diversité biologique; e) création d'un réseau d'information sur l'environnement; et f) établissements humains.

29. Le bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées (ACSAD) ont organisé en collaboration une réunion d'experts sur l'emploi des méthodes de télédétection. En outre, un atelier de formation sur les techniques de captage des eaux a eu lieu au Maroc avec la collaboration de l'Organisation arabe pour le développement agricole; les résultats obtenus ont été consignés dans un manuel de formation.

30. En ce qui concerne les techniques de production industrielle moins polluantes et la gestion écologiquement rationnelle des déchets, des directives générales sur les limites autorisées pour les polluants industriels sont en cours d'élaboration à la suite d'une série de réunions d'experts organisées en collaboration avec l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières.

31. Un certain nombre de projets ont été mis en oeuvre pour répondre à la nécessité de sensibiliser davantage l'opinion et de développer les capacités; il y a lieu de mentionner à cet égard l'organisation d'un colloque scientifique et d'un atelier sur l'élaboration de programmes d'études pour l'enseignement primaire [en collaboration avec l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALESCO)]; et la publication d'un bulletin d'information en langue arabe en collaboration avec le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement.

32. Rassembler, vérifier et conserver des renseignements fiables sur l'environnement constitue une tâche permanente. Des ateliers réunissant des experts ont été organisés conjointement sur la question, ainsi que sur l'élaboration d'indicateurs du développement durable. Il s'agit là de premières mesures positives en vue de la création d'une base de données régionale sur l'environnement. L'ACSAD et le Conseil des

ministres arabes chargés de l'environnement figurent au nombre des organismes qui collaborent à l'élaboration de l'édition de 1999 du rapport par régions du PNUE intitulé «Perspectives mondiales en matière d'environnement».

33. Une réunion d'experts sur la gestion écologique des zones urbaines et rurales a été organisée en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des villes arabes et le secrétariat technique du Conseil arabe des ministères du logement et de la construction de la Ligue. Le rapport qu'elle a adopté comporte une évaluation de l'environnement urbain dans la région et indique les méthodes permettant le mieux de lutter contre la dégradation de l'environnement.

34. Dans l'ensemble, la collaboration entre le PNUE et la Ligue dans l'exécution des programmes régionaux de protection de l'environnement et de développement durable s'est révélée fructueuse et a donné des résultats tangibles. La sensibilisation et la participation régionales se sont développées, et des infrastructures régionales utiles et bien conçues ont été mises en place pour faire face aux problèmes rencontrés dans ce domaine.

G. Fonds des Nations Unies pour la population

35. Dans le cadre de la préparation de l'examen de la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement et de la réalisation des objectifs de la Conférence pendant les cinq années écoulées, la collaboration entre la Ligue et le Fonds des Nations Unies pour la population, en coordination avec la CESAO, s'est poursuivie cette année. Le FNUAP et la Ligue ont continué à rechercher de nouveaux moyens de renforcer les capacités des pays membres pour leur permettre de formuler des politiques et stratégies propres à assurer le succès des programmes d'action.

36. Dans ce contexte, le FNUAP collabore avec la Ligue et la CESAO à l'organisation de la Conférence arabe de la population, qui doit étudier l'application du Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement. Le FNUAP et la Ligue ont également poursuivi leur collaboration en matière de rassemblement et d'analyse des données.

37. L'appui du FNUAP à la Ligue s'est poursuivi et a permis l'achèvement d'un certain nombre d'activités, dont l'évaluation du programme quinquennal d'assistance technique au Service de recherche démographique, organe créé en 1975 sur la recommandation de la Conférence de la population des États arabes.

38. Mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit marquera l'achèvement de l'Enquête régionale panarabe sur la santé maternelle et infantile, volet du programme «PAPCHILD», qui a débuté en 1993 sous les communs auspices de la Ligue, du Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND), de l'UNICEF, de l'OMS et de la Fédération internationale pour la planification familiale, avec l'appui technique des Nations Unies. Avec l'achèvement de l'étude sur le Maroc, la dernière des neuf études que comportait ce programme, il a été possible d'organiser l'utilisation des modules de base relatifs à la santé maternelle et à la planification familiale selon une nouvelle approche, mieux conçue, eu égard aux concepts qui se dégagent de la Conférence mondiale. Les nouveaux instruments doivent permettre de rassembler des données sur une vaste gamme de sujets concernant la santé en matière de reproduction, notamment sur les connaissances et les comportements en matière de MST et de VIH/sida. PAPCHILD a été utilisé, et continue de l'être, pour l'élaboration et l'évaluation des politiques des pays de la région.

39. Une approche plus systématique de rassemblement des données a été mise au point pour la nouvelle phase du programme régional d'enquête PAFAM (Projet panarabe sur la santé familiale). Outre les données qu'il permet de recueillir sur les dimensions générales de la santé en matière de reproduction, ce programme comporte des études qualitatives exhaustives sur des questions telles que la qualité de services, la morbidité hospitalière et les corrélations entre les diverses sources de données relatives à la santé en matière de reproduction.

40. La collaboration entre le FNUAP et la Ligue s'est révélée jusqu'ici très fructueuse. Le FNUAP s'emploiera à développer cette collaboration à l'échelon institutionnel, en amenant tous les départements et services compétents de la Ligue à suivre et à renforcer la capacité des gouvernements d'appliquer les plans nationaux d'action des conférences des Nations Unies, et à recommander la ratification et l'adoption par ces gouvernements des conventions internationales.

H. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

41. L'UNRWA, qui assure directement des services essentiels en matière d'éducation, de santé, de secours d'urgence et de protection sociale à 3,5 millions de réfugiés palestiniens immatriculés au Moyen-Orient, entretient depuis longtemps d'étroites relations de coopération avec la Ligue arabe. Il est en contact avec le secrétariat de la Ligue arabe

au Caire, ainsi qu'avec l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes à New York, et participe aux réunions sectorielles périodiques organisées par la Ligue arabe. Il s'emploie à favoriser les échanges entre ses fonctionnaires et le secrétariat de la Ligue arabe à différents niveaux et au sein de différentes instances.

42. Dans le secteur de l'éducation, la septième réunion annuelle commune de l'UNRWA et du Conseil de l'éducation pour les enfants palestiniens de la Ligue arabe a eu lieu au Caire en décembre 1997. Elle a traité des services éducatifs offerts aux réfugiés palestiniens dans les pays d'accueil et des problèmes que connaît le programme d'enseignement de l'UNRWA.

43. La situation financière critique de l'Office et son rôle dans le contexte actuel ont continué à faire l'objet de nombreux débats dans les instances de la Ligue arabe au cours de la période considérée. La Ligue a réitéré son appui sans réserve pour les activités humanitaires de l'Office, s'est préoccupée des difficultés financières que celui-ci avait éprouvées à diverses reprises et de leurs incidences pour les réfugiés palestiniens et les autorités des pays d'accueil, et elle a souligné l'importance de contributions accrues à l'Office de la part de la communauté internationale. L'Office s'est félicité des efforts que ne cesse de déployer la Ligue, et en particulier son Secrétaire général, pour l'assister dans ses campagnes d'appels de fonds.

44. L'UNRWA a continué à bénéficier de l'appui généreux de la Ligue des États arabes et des efforts faits par celle-ci pour encourager les donateurs à augmenter leurs contributions volontaires à l'Office. En 1997, les États membres de la Ligue ont versé 13,5 millions de dollars au budget ordinaire et aux programmes d'assistance spéciale extrabudgétaire de l'Office. Le Conseil des ministres de la Ligue arabe a réaffirmé sa résolution 4645, en date du 6 avril 1997, par laquelle il demandait aux États membres de la Ligue arabe d'augmenter leurs contributions de manière à ce qu'elles correspondent au montant de 1981, soit 7,73 % du budget ordinaire de l'Office.

I. Organisation internationale du Travail

45. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a entretenu une étroite coopération avec la Ligue et, en particulier, avec son organisme spécialisé, l'Organisation arabe du travail (OAT), en exécutant des activités communes et en coordonnant les mesures liées aux questions d'intérêt commun.

46. Des séminaires communs OIT/OAT ont été organisés pendant la période considérée sur les questions suivantes : emploi et changements en cours dans la région arabe; rôle des syndicats dans la promotion du dialogue social (Tunis, novembre 1997); mécanismes d'élaboration des programmes de formation professionnelle dans le contexte de l'évolution rapide du marché du travail (Damas, novembre 1997); rôle des organisations d'employeurs face à l'évolution économique et sociale à l'échelon régional et international (Dubai, novembre 1997); et développement du rôle des bureaux pour l'emploi (Beyrouth, mai 1997).

47. En outre, l'OIT a apporté une assistance technique et financière au Programme régional arabe d'administration du travail, qui est désormais géré par l'OAT. Les deux institutions ont également collaboré à la mise en oeuvre du programme régional OIT/PNUD sur le soutien aux politiques migratoires arabes, qui a été parachevé en mars 1997.

J. Organisation mondiale de la santé

48. Le Bureau régional de la Méditerranée orientale de l'OMS a poursuivi son étroite collaboration avec la Ligue des États arabes, en particulier le Conseil des ministres arabes de la santé. Le Directeur régional du Bureau a assisté à toutes les réunions ordinaires du Conseil. Divers services techniques du Bureau régional ont participé à la mise au point de la Stratégie arabe de développement sanitaire et d'une pharmacopée arabe, et ont assisté à diverses réunions techniques organisées par le secrétariat technique du Conseil des ministres arabes de la santé. L'OMS a poursuivi son étroite collaboration dans plusieurs domaines techniques, en particulier les suivants.

49. Le Bureau régional de l'OMS a continué à collaborer avec la Ligue des États arabes dans divers domaines de la santé en matière de reproduction et de la santé familiale et communautaire. Le programme d'enquête sur la santé de la famille dans le Golfe, le projet panarabe pour le développement de l'enfant (PAPCHILD) et le projet panarabe pour la santé familiale constituent d'excellents exemples de l'étroite collaboration que le Bureau régional entretient avec la Ligue des États arabes et avec d'autres organismes compétents comme l'AGFUND, le FNUAP et l'UNICEF.

50. L'OMS collabore étroitement avec l'Organisation arabe du travail et apporte l'appui technique nécessaire pour l'établissement de bases de données sur les maladies professionnelles et les accidents du travail dans les États membres. Elle continue d'apporter son concours à la Ligue des États arabes, notamment en ce qui concerne les effets sur l'environnement de l'activité industrielle et l'élaboration de valeurs

guides pour la qualité de l'air. Les relations de travail se poursuivent par l'intermédiaire du Conseil des ministres arabes chargé de l'environnement.

K. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

51. Le Bureau du Caire de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) entretient d'étroites relations avec certaines des institutions spécialisées de la Ligue arabe comme l'Organisation de la Ligue pour l'éducation, la culture et la science (ALESCO) et le Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées (ACSAD). On trouvera ci-après quelques exemples de cette coopération pendant la période considérée.

52. Le Bureau de l'UNESCO du Caire a collaboré avec l'ALESCO et d'autres institutions à l'organisation de la septième réunion régionale des comités nationaux arabes pour le Programme hydrologique international ainsi qu'à celle d'un atelier sur l'intégration des recherches utilisant les isotopes pour les projets hydrauliques dans les régions pauvres en eau, tenu à Rabbat (Maroc), du 8 au 12 septembre 1997.

53. Dans le cadre de sa collaboration au projet de l'ALESCO visant à développer les possibilités de mise en valeur des ressources d'eau souterraine au Sahara oriental grâce à l'emploi d'images radar satellitaires, le Bureau de l'UNESCO du Caire a organisé au Caire (Égypte), du 19 au 21 octobre 1997, la réunion annuelle consacrée à un projet portant sur l'accumulation du sable et sur les eaux souterraines au Sahara oriental.

54. Le Bureau de l'UNESCO du Caire a organisé à Amman (Jordanie), du 22 au 25 juin 1997 une réunion régionale sur l'homme arabe et la biosphère, qui était également parrainée par le Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées (ACSAD).

55. Dans le domaine de la culture, l'UNESCO poursuit des consultations avec le secrétariat général de la Ligue des États arabes au sujet de la préservation des monuments historiques, religieux et culturels de la vieille ville de Jérusalem.

L. Banque mondiale

56. La collaboration entre la Banque mondiale et la Ligue des États arabes demeure étroite et fructueuse. Outre qu'elle a participé à des réunions périodiques de caractère général sur la coopération entre les institutions spécialisées du

système des Nations Unies et la Ligue des États arabes, la Banque mondiale a collaboré directement avec la Ligue dans les domaines suivants : communication à la Ligue de documents de recherche et autres rapports et publications de la Banque, consultations périodiques entre le personnel de la Banque et celui de la Ligue sur les travaux préparatoires au lancement d'une Initiative de zone de libre-échange des pays arabes; poursuite de la collaboration entre les institutions spécialisées de la Banque et la Ligue sur d'importantes questions de développement et d'autres questions sectorielles, et participation du personnel supérieur de la Ligue à un stage avancé organisé par l'Institut de développement économique de la Banque sur l'intégration mondiale et le nouvel ordre du jour dans le domaine du commerce.

M. Organisation météorologique mondiale

57. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a continué à collaborer étroitement et à entretenir une coordination efficace avec la Ligue et ses organisations spécialisées, en particulier l'ACSAD, dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle. Elle a participé aux réunions et activités du Comité météorologique permanent de la Ligue et de ses divers groupes de travail.

58. L'OMM et la Ligue ont en particulier organisé à Damas, en septembre 1997, un colloque sur les tempêtes de sable et de poussière; elles élaborent actuellement un projet régional d'un coût total d'environ 6 millions de dollars des États-Unis pour la prévision des tempêtes de sable et de poussière dans les pays arabes; elles s'emploient à établir un atlas climatique arabe; elles coopèrent à l'élaboration d'un système intégré d'échange de données et produits météorologiques entre les pays arabes; elles ont achevé l'établissement d'un catalogue général des systèmes de communication météorologique dans tous les États arabes et collaborent à la formation de météorologues palestiniens ainsi qu'à la création d'un Service météorologique national à l'Autorité palestinienne.

59. L'OMM collabore avec l'ACSAD à deux projets régionaux dans les pays arabes concernant l'un le développement de la capacité en matière de gestion des ressources hydrauliques, et le second la mise en place de systèmes d'information géophysique et géographique.

N. Fonds international de développement agricole

60. Le FIDA a continué de fournir une assistance financière aux institutions spécialisées de la Ligue des États arabes. En

1997, il a commencé à financer un programme d'assistance technique d'un montant de 1,15 million de dollars des États-Unis en faveur de l'Organisation arabe du développement agricole et du Centre international de recherche agricole dans les zones arides; il s'agit d'apporter un appui technique à un certain nombre de projets financés par le FIDA dans les pays de la Ligue arabe. Le FIDA continue de financer, dans le cadre d'un don de 1 million de dollars, un projet de recherche-développement sur le palmier dattier, qui doit permettre de développer les connaissances et de renforcer les capacités scientifiques régionales en ce qui concerne cette culture traditionnelle.

61. La toute dernière initiative du FIDA, qui en est actuellement au stade la planification, concerne une action concertée avec le Fonds arabe de développement économique et social (FADES) en vue de créer un Groupe consultatif pour la réduction de la pauvreté dans les États arabes. Cette initiative va dans le sens des recommandations de la réunion générale ONU-Ligue des États arabes de 1997, qui invitaient les participants travaillant dans les domaines de l'agriculture et du développement rural à améliorer les mécanismes de coopération et à conclure des accords formels de coopération. Grâce à ce groupe consultatif, auquel d'autres donateurs intéressés et tous les États Membres concernés seront invités à participer, le FADES et le FIDA comptent pouvoir aider les gouvernements en apportant des ressources et en mobilisant une assistance.

O. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

62. La Ligue des États arabes et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'emploient à renforcer leur coopération et la coordination de leurs activités, en particulier dans les domaines concernant les réfugiés et, de façon plus générale en ce qui concerne les questions humanitaires mondiales d'intérêt commun. On parachève actuellement un projet d'accord de coopération qui doit être approuvé par les deux organisations.

63. Depuis 1996, la Ligue des États arabes et le HCR sont restés en contact et ont tenu des consultations en vue de rechercher les solutions permettant de résoudre au mieux les problèmes critiques des réfugiés dans la région arabe. D'autres parties intéressées ont également été associées à ces efforts et cette collaboration a permis de résoudre de façon coordonnée des problèmes complexes.

64. Des actions sont en cours pour identifier des activités que la Ligue et le HCR pourraient mener en collaboration,

notamment dans les domaines suivants : organisation d'une conférence régionale sur les réfugiés et les demandeurs d'asile dans la région; suite à donner aux mesures prises antérieurement en étroite collaboration avec l'ALECSO pour déterminer les formes que pourrait revêtir l'assistance aux réfugiés dans le domaine de l'éducation; échanges de données d'expérience, de documents et de rapports sur les politiques et les activités des deux organisations, et organisation de séminaires et conférences sur le droit des réfugiés et les principes fondamentaux de la protection internationale.

IV. Réunion sectorielle entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes sur le commerce et le développement

65. Comme l'a recommandé l'Assemblée générale dans sa résolution 52/5, et conformément aux décisions prises à la réunion générale ONU-Ligue des États arabes sur la coopération, une réunion sectorielle consacrée au commerce et au développement s'est tenue au siège de la Ligue, au Caire, du 8 au 11 juin 1998, avec la participation de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes.

66. Des représentants des organismes des Nations Unies et de la Ligue des États arabes énumérés ci-après ont pris part à cette réunion :

a) Système des Nations Unies : CESAO, PNUD, CNUCED, OMC, Fonds monétaire international, Banque mondiale et Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Département des affaires politiques);

b) Ligue des États arabes : ACSAD, ALO, BADEA, FADES, Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles, Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières, AGFUND et Département des affaires politiques et internationales de la Ligue des États arabes.

67. Les pays arabes énumérés ci-après ont participé à la réunion : Jordanie, Émirats arabes unis, Tunisie, Algérie, Arabie saoudite, Soudan, Syrie, Iraq, Oman, Koweït, Liban, Jamahiriya arabe libyenne, Égypte, Maroc et Yémen. Étaient également représentés l'Autorité nationale palestinienne, l'Union européenne, le Fonds saoudien pour le développement économique, l'Union du Maghreb arabe, la Banque islamique de développement, l'Union générale des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des pays arabes, l'Union des investisseurs arabes, l'Union des banques arabes, la Société interarabe de garantie des investissements, l'Organi-

sation arabe des pays exportateurs de pétrole, le Conseil arabe d'union économique et le Programme de financement du commerce arabe (Fonds monétaire arabe).

68. La réunion a été coprésidée par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques internationales de la Ligue des États arabes et le Secrétaire exécutif de la CESAO. Les participants ont examiné 11 documents de travail, passé en revue les progrès de la coopération dans le domaine du commerce et du développement et présenté un certain nombre de recommandations pour l'action future. Des consultations se sont tenues parallèlement sur la coopération entre le Département des affaires politiques de l'Organisation des Nations Unies et le Département des affaires politiques internationales de la Ligue des États arabes.